

# Bourses aux vêtements de Vouillé

## Règlement

Cette action de dépôt-vente est mise en place par des personnes volontaires.

Les bénévoles s'investissent en fonction de leurs disponibilités,  
ils sont indispensables pour maintenir l'action.

### Modalités de dépôt 2019

- ◆ Une adhésion est obligatoire :
  - Adhésion spéciale bourse : 4 euros = 1 liste/8euros = 2 listes
  - Adhésion annuelle au CSC : Famille (20 e) = 2 listes, Individuel (8 e) = 1 liste.

**1 liste = 15 articles et 2 cartes maximum par foyer.**
- ◆ Vêtements et objets en parfait état et récents : Tri lors de l'étiquetage. Les bénévoles se gardent le droit de refuser certains articles qui seraient en trop mauvais état. Les articles seront retirés de la liste et non remplacés.
- ◆ Quelques conseils pour bien préparer vos listes :
  - 1 lot = 2 articles de même taille et de même catégorie.
  - 1 liste = 2 manteaux d'hiver, 2 peluches, lot de 2 livres (sauf collection).
  - Puzzle : 100 pièces max. Si d'occasion merci de venir avec le puzzle monté.
  - Piles : merci de venir avec vos piles pour tester les jouets (vous repartirez avec).
  - Vêtements : mettre la taille en chiffre.
- ◆ Pour des raisons de sécurité, nous n'acceptons plus les sièges auto. Pour des raisons d'hygiène, nous n'acceptons pas les tétines, biberons, anneaux dentaire qui ne sont pas dans leur emballage d'origine.
- ◆ Remise des articles et du montant des ventes le vendredi après-midi sur présentation du « Listing dépôt » ou d'une carte identité. Une **retenue de 10 %** est appliquée sur les ventes pour les frais d'organisation.
- ◆ le centre socioculturel décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des articles.
- ◆ Tous vêtements ou objets non repris le vendredi, aux horaires indiqués, seront **remis aux associations locales.**

**Bourse de qualité = sélection rigoureuse = qualité des articles vendus**

Merci de votre compréhension.